



Stratégie alimentaire de Ville-Marie

Un engagement en faveur de la sécurité
alimentaire et de la saine alimentation

Avril 2016

LE BIEN-ÊTRE DES CITOYENS **AU CENTRE** DE NOS PRÉOCCUPATIONS

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES.....	1
PRÉAMBULE.....	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. AXES D'INTERVENTION	6
Axe d'intervention 1 : Production alimentaire.....	7
Axe d'intervention 2 : Accès alimentaire	8
Axe d'intervention 3 : Favoriser l'acquisition de compétences alimentaires (connaissances et savoir-faire).....	10
Axe d'intervention 4 : Gestion des matières résiduelles.....	10
Axe d'intervention 5 : Mobilisation et gouvernance.....	11
3. COMITÉ DE SUIVI	12
4. RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DÉCOULANT DE LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE.....	13

LISTE DES SIGLES

CAVM : Conseil d'arrondissement de Ville-Marie

CDC C-S : Corporation de développement communautaire Centre-Sud

CPA : Conseil sur les politiques alimentaires

DAUSE : Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

DCRC : Division des communications et des relations avec les citoyens

DCSLDS : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

DTP : Direction des travaux publics

PRÉAMBULE

La santé publique et le développement de saines habitudes de vie sont des enjeux qui ont pris davantage d'importance, au cours des dernières années, dans les réflexions et les actions de la société.

L'arrondissement de Ville-Marie est préoccupé par le bien-être de ses citoyennes et citoyens, dont plusieurs vivent en situation d'insécurité alimentaire. Bien que les actions sur la santé et l'alimentation ne soient pas dans le champ d'intervention première de la mission municipale, l'arrondissement de Ville-Marie peut néanmoins y tenir un rôle comme administration publique de proximité. Pour ce faire, divers leviers sont à sa disposition. Parmi ceux-ci, notons 1) le cadre réglementaire, les politiques et les plans d'action centraux ou locaux, 2) les orientations et les stratégies centrales ou locales de développement durable, de développement économique et de développement de son territoire, 3) la gestion de ses infrastructures et de ses installations et 4) les communications officielles.

La *Stratégie alimentaire de Ville-Marie* présente les engagements et les actions de l'arrondissement, qui s'articulent autour de cinq axes d'intervention. La réalisation de ces actions contribuera à créer un environnement favorable à la mise en place d'actions ultérieures de partenaires et d'acteurs du milieu.

Soutenu dans sa réflexion par le Carrefour alimentaire Centre-Sud¹, qui a proposé la mouture initiale de la stratégie alimentaire, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite s'engager et contribuer davantage, dans les limites de ses compétences et des ressources dont il dispose, aux démarches pour influencer la lutte pour la sécurité alimentaire et favoriser la saine alimentation. La *Stratégie alimentaire de Ville-Marie* se veut donc un nouveau pas vers la mobilisation autour de ces enjeux.

¹ Le Carrefour alimentaire Centre-Sud a été financé par la Direction de la santé publique pour réaliser ce mandat.

1. INTRODUCTION

Les Montréalais rencontrent parfois des défis pour assurer leur sécurité alimentaire, notamment en matière de disponibilité (en tout temps et en quantité suffisante), d'accessibilité (accès physique et financier) ou de qualité (variété, saine nutrition, particularités culturelles). Ils souhaitent également pouvoir s'approvisionner auprès d'un système alimentaire prenant en compte leur dignité et leur autonomie, système qui doit produire et distribuer ses produits dans le respect du développement durable².

Diverses grandes villes se sont dotées au cours des dernières années de politiques et de stratégies alimentaires. Celles-ci s'articulent autour des pouvoirs et des champs d'intervention municipaux, tels l'urbanisme (zonage³), le développement économique⁴ (restauration ambulante), les infrastructures alimentaires (programme de jardins communautaires, équipement collectif de cuisine, mise en place de marchés publics, etc.), la fiscalité⁵ (taxe sur la malbouffe, allègement fiscal pour les commerces offrant des aliments sains⁶), les travaux publics (la gestion des matières alimentaires putrescibles, la création d'aménagements comestibles) et le développement social (programmes éducatifs, programmes destinés aux populations vulnérables, événements de quartier offrant des aliments sains, offre alimentaire dans les installations municipales, etc.)

Longtemps responsabilité exclusive des instances de santé publique et des ministères provinciaux et fédéraux de l'agriculture et de l'alimentation, les enjeux alimentaires font aujourd'hui partie intégrante du paysage municipal. Des municipalités québécoises (Gatineau⁷ (2012), Sherbrooke⁸ (2013) et Granby⁹ (2013)) et canadiennes (plus de 64) ont ainsi adopté des politiques et des stratégies alimentaires. Dans plusieurs cas, la bonification de ces politiques s'articule autour de l'amélioration de l'offre alimentaire dans les installations municipales, comme les centres sportifs. À ce titre, la majorité d'entre elles s'inscrivent dans le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 – Investir pour l'avenir*.

² http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90438486&_dad=portal&_schema=PORTAL

³ La Municipalité de Pontiac mentionne les restaurants-minute et les casse-croûtes dans son règlement de zonage. Cette sous-classe d'usage permet de limiter l'apparition de ce type de restaurants aux abords des écoles de son territoire.

⁴ Les villes de Cleveland et de Detroit ont développé des programmes de financement favorisant le développement de projets d'agriculture urbaine sur des terrains vacants permettant la revitalisation urbaine.

⁵ L'État du New Jersey, en partenariat avec les villes de l'État, autorise la vente ou la location de terrains publics inutilisés aux organismes sans but lucratif pour des usages d'agriculture urbaine. Ces organismes sont par la suite exemptés de taxe municipale sur la propriété louée ou achetée, en plus d'avoir une autorisation de vente sur le lieu de production (ou hors du lieu de production sous certaines conditions).

⁶ Les villes de Baltimore, de Philadelphie, de New York et de Washington offrent un crédit de taxe au développement et à la consolidation d'une offre alimentaire saine au sein des commerces locaux et dépanneurs.

⁷

http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/administration_municipale/politiques_vision/politique_alimentaire

⁸ https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Mairie/plansstratpol/Politique_alimentaire_brochure_Ville_site.pdf

⁹

<http://www.ville.granby.qc.ca/webconcepteurcontent63/00002420000/upload/Citoyen/Politiques/Politiquealimentaireadopteeaoût2013.pdf>

À Montréal, les réflexions entreprises au cours des dernières années entourant la mise en place d'un système alimentaire montréalais (Nourrir Montréal et SAM 2025) ont permis d'établir les bases d'une prise en charge, collective et plurielle, des multiples enjeux entourant l'alimentation dans la grande région métropolitaine.

Parallèlement à ces travaux, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a été mandatée à l'été 2014 pour analyser la pertinence, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un CPA. Il est, entre autres, ressorti de la consultation que la complexité des décisions autour du système alimentaire découle, à l'échelle municipale, des structures multiniveaux. Les intervenants reconnaissent également les limites d'un CPA à agir directement à l'échelle locale. La Commission confirme néanmoins, dans son rapport déposé en décembre 2015, la pertinence pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un tel conseil et formule une série de 15 recommandations pour contribuer à son implantation. La Commission reconnaît ainsi le rôle et les responsabilités des arrondissements et des villes liées. Elle en fait une condition incontournable à une prise en compte efficace des enjeux alimentaires et les convie notamment à se positionner sur ces enjeux :

R11. La commission recommande à l'Administration de proposer à chaque arrondissement ou ville liée de nommer, parmi son personnel ou ses élus, une personne responsable de veiller à la prise en compte de la question alimentaire dans les décisions prises¹⁰.

À cet effet, certains arrondissements et villes liées proposent déjà des politiques en faveur des saines habitudes de vie¹¹ ou en faveur d'un secteur spécifique du système alimentaire¹².

L'arrondissement de Ville-Marie s'est également montré proactif dans ce dossier. Il a ainsi piloté au cours des dernières années plusieurs projets porteurs et inspirants touchant les différentes facettes du système alimentaire. Notons, entre autres, l'utilisation d'un traiteur responsable pour les événements de quartier; la culture de plantes et fleurs comestibles sur la terrasse de l'hôtel de ville de Montréal; les autorisations d'occupation du territoire permettant la vente de fruits et légumes frais sur le domaine public; les démarches entourant le projet d'implantation d'une serre communautaire dans le district de Sainte-Marie; l'autorisation de projets d'agriculture urbaine temporaires dans les parcs et les ruelles; la signature d'une entente à long terme avec un organisme local pour exploiter des marchés de fruits et légumes frais; et le futur déplacement d'un jardin communautaire, sans oublier l'implantation progressive de la collecte des résidus alimentaires sur son territoire.

¹⁰ *Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires – Rapport et recommandations*, Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, Ville de Montréal, décembre 2015, p. 21.

¹¹ Mise en œuvre du plan d'action de la Politique en faveur des saines habitudes de vie, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_CD_N_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DACTION.PDF

¹² *Cultivé à Côte-Saint-Luc – Une initiative d'agriculture urbaine* : <http://www.cotesaintluc.org/files/u1/cslgown/Cultive%20a%20CSL%20Une%20initiative%20d'agriculture%20urbaine%202013-04.pdf>

La diversité de ces projets fait de l'arrondissement de Ville-Marie un terreau fertile à la mise en place d'une stratégie alimentaire et d'un plan d'action intégrant les différentes composantes du système alimentaire que sont la production, l'accès, l'acquisition de compétences alimentaires, la gestion des matières résiduelles ainsi que la mobilisation et gouvernance (voir figure 1 à la page 6). Cette stratégie fait écho aux principes de développement durable des communautés et prend en considération les facteurs économiques, environnementaux et sociaux de l'alimentation. Elle s'inspire des stratégies alimentaires mises en place à Toronto et à Vancouver au cours des dernières années.

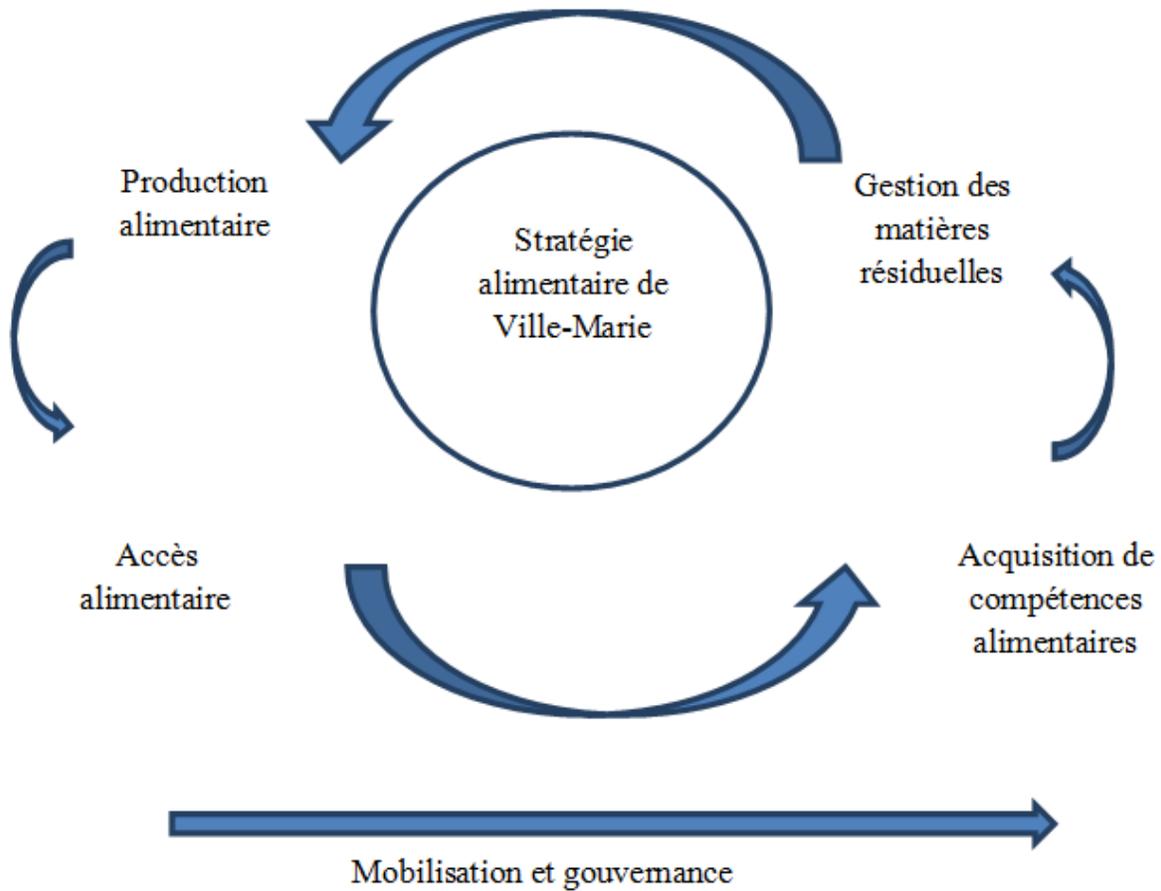
Le développement d'un modèle intégré de stratégie alimentaire à l'échelle de l'arrondissement de Ville-Marie apparaît d'autant plus pertinent qu'il pourra servir d'inspiration à d'autres entités pour la prise en compte des enjeux alimentaires. L'adoption de la présente stratégie alimentaire contribuera à renforcer l'influence de l'arrondissement de Ville-Marie dans une réelle prise en compte des enjeux auxquels sont confrontées les instances publiques sur leur territoire. Elle envoie également un message clair que l'arrondissement souhaite apporter sa contribution et relever les défis de la saine alimentation et de la lutte à l'insécurité alimentaire.

Par ses orientations, la *Stratégie alimentaire de Ville-Marie* aura une portée :

- économique locale, par le soutien à une production, une transformation et une distribution alimentaire à l'échelle de l'arrondissement;
- environnementale, par la diminution du nombre de km/aliment et le détournement d'un plus grand nombre de matières putrescibles et par conséquent d'émissions de CO₂;
- sociale, par un meilleur accès à des aliments sains et locaux à prix abordable et au développement des capacités individuelles et collectives d'agir des citoyens de l'arrondissement.

2. AXES D'INTERVENTION

La *Stratégie alimentaire de Ville-Marie* s'articule autour de cinq axes (production alimentaire, accès alimentaire, acquisition de compétences, gestion des matières résiduelles, mobilisation et gouvernance). Diverses actions et engagement en découlent.



Axe d'intervention 1 : Production alimentaire

a) Participer à répertorier les lieux actuels et potentiels permettant le développement d'activités agricoles sur le territoire (DAUSE).

Ex. : Cartographie et état de la situation.

b) Assouplir et moduler le cadre réglementaire permettant le développement d'activités maraîchères ou horticoles sur le territoire (DAUSE).

- Autoriser l'usage « jardin communautaire » sur tout type de zonage.

Ex. : Permettre l'usage « jardin communautaire » dans toutes les catégories d'usage (actuellement, cet usage n'est pas autorisé dans les secteurs de la catégorie « lieux de culte patrimoniaux »).

- Étendre le développement de projets temporaires d'agriculture urbaine sur des friches urbaines.

Ex. : Disposition de bacs de jardinage sur une friche du mois de mai au mois de novembre inscrite dans le règlement d'urbanisme.

- Autoriser l'implantation de serres communautaires sur un zonage parc.

Ex. : La serre communautaire du parc Walter-Stewart.

- Autoriser, par usage conditionnel, la vente directe sur le lieu de production des produits maraîchers cultivés sur le territoire par des organismes communautaires.

Ex. : Autoriser la vente des produits issus de la serre communautaire par l'implantation d'un « kiosque à la ferme ».

- Favoriser l'implantation de terrasses ou de jardins sur les toits en n'autorisant, lors de la réfection d'un toit plat ou lors d'une nouvelle construction dotée de ce type de toit, que les revêtements de toit végétalisés ou constitués de tout autre matériau à l'exception d'un revêtement composé d'asphalte ou de gravier.

- Encourager les pratiques d'agriculture urbaine par l'entremise des paramètres encadrant l'utilisation du cadre bâti.

Ex. : Exclusion, dans le calcul de la densité de construction d'un projet, de la superficie de plancher d'une serre utilisée à des fins de culture végétale industrielle ou commerciale et située sur le toit d'un bâtiment dans l'arrondissement de Ville-Marie¹³.

c) Maintenir le programme des jardins communautaires et favoriser le développement de projets de jardins issus de la communauté sur le domaine public (DCSLDS).

Ex. : Autorisation du jardin collectif à l'intersection des rues de Rouen et Fullum.

Ex. : Initiative « Jardin sur rue » à l'intersection de la ruelle Ontario et de la rue D'Iberville.

Ex. : Déplacement du jardin communautaire Saint-Eusèbe au parc Walter-Stewart.

d) Augmenter le pourcentage de plantes comestibles dans l'aménagement de l'espace public et dans la distribution de fleurs aux citoyens du quartier (DTP).

Ex. : Entretien de plantes comestibles à l'hôtel de ville de Montréal, comme à l'été 2014.

Axe d'intervention 2 : Accès alimentaire

a) Favoriser l'accès des citoyens et plus particulièrement des plus démunis de l'arrondissement de Ville-Marie à une alimentation saine et abordable.

- Soutenir les initiatives de marchés fermiers et communautaires lorsque ceux-ci s'inscrivent en complémentarité avec la trame commerciale existante (**DAUSE**).

Ex. : Soutien aux initiatives du Marché Solidaire Frontenac et du projet Fruixi.

- Dédier les contributions financières de l'arrondissement aux paniers de Noël et aux Magasins-Partage pour l'achat de denrées favorisant la saine alimentation (**CAVM**).

¹³ Tiré du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*,
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096724&_dad=portal&_schema=PORTAL

b) Poursuivre l'offre alimentaire « santé » dans les bâtiments municipaux et lors d'événements organisés par l'arrondissement (DCSLDS).

- Augmenter le pourcentage d'aliments « santé » dans les infrastructures de l'arrondissement¹⁴.

Ex. : Intégration de collation « santé » dans les installations sportives.

- Maintenir l'offre d'aliments « santé » lors d'événements (fêtes de quartier, animations de parc) organisés par l'arrondissement.

Ex. : En regard de leur tarification et de leur capacité de production, faire appel à des traiteurs locaux responsables ou des entreprises d'économie sociale lors d'événements de quartier.

Ex. : Augmenter le pourcentage de collation « santé » lors d'événements sportifs organisés par l'arrondissement¹⁵.

c) Travailler conjointement avec différents partenaires pour améliorer l'accès aux environnements alimentaires.

- Faire valoir les environnements alimentaires dans la planification de la desserte de transport collectif et dans la conception du Plan local de déplacements (**DAUSE et CAVM**).

Ex. : Appui à la démarche citoyenne demandant d'améliorer la fréquence de la ligne d'autobus 125 sur la rue Ontario.

- Permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade des dépanneurs dans toutes les rues commerciales (secteurs M.4 et M.6 à M.9) (**DAUSE**).
- Dans le cadre de la stratégie commerciale, réfléchir à la diversification des commerces de proximité (**DAUSE**).

¹⁴ La Fiche thématique 2 – Machines distributrices et saine alimentation guidera le choix des aliments.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/virage-sante_fiche2_machines-distributrices.pdf

¹⁵ La Fiche thématique 3 – Collations santé guidera le choix des aliments.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/virage-sante_fiche3_collations-sante.pdf

Axe d'intervention 3 : Favoriser l'acquisition de compétences alimentaires (connaissances et savoir-faire)

- a) Contribuer à la consolidation et au développement d'environnements favorables à l'acquisition de compétences alimentaires (DCSLDS).**

Ex. : Mise aux normes commerciales des cuisines communautaires.

- b) Soutenir la présence de professionnels qualifiés dans les environnements favorables à l'acquisition de compétences alimentaires (DCSLDS).**

Ex. : Présence d'un animateur horticole offrant un soutien informatif à la culture maraîchère dans les jardins communautaires du territoire.

Axe d'intervention 4 : Gestion des matières résiduelles

- a) Intégrer une saine gestion des matières résiduelles alimentaires dans l'arrondissement de Ville-Marie (ville centre, DTP et DCRC).**

- Augmenter le pourcentage de détournement d'aliments des sites d'enfouissement au moyen du compostage domestique, communautaire et industriel (en fonction des orientations et des actions prévues par la ville centre) **(ville centre et DTP)**.

Ex. : Soutien au programme de compostage communautaire des éco-quartiers sur le territoire et implanter un projet pilote de collecte sélective intégrant les déchets organiques vers des sites de compostage.

Ex. : Distribution de bacs de compostage sur le territoire (une première tranche de 900 adresses prévue en 2016).

Ex. : Promotion du compostage auprès des citoyens au moyen des outils de communication de l'arrondissement.

- Favoriser le retour des aliments compostés dans la boucle alimentaire par une distribution de compost aux citoyens de l'arrondissement **(DTP)**.

Ex. : Distribution de compost lors de la journée annuelle de distribution de fleurs de l'arrondissement.

Axe d'intervention 5 : Mobilisation et gouvernance

a) Favoriser la participation des citoyens et plus particulièrement des personnes isolées et vulnérables de l'arrondissement de Ville-Marie aux différents programmes et activités en lien avec la saine alimentation (DCRC).

- Promotion dans les communications de l'arrondissement des événements et des organismes en lien avec une saine alimentation.

Ex. : Promotion des cours de cuisine et des cuisines collectives organisés dans les installations municipales.

b) Favoriser l'émergence de solutions collectives en lien avec les enjeux alimentaires (DCSLDS).

- Collaborer à l'organisation de forums citoyens ou d'initiatives favorisant l'émergence de solutions citoyennes.

Ex. : Participation au chantier de l'alimentation mené par la CDC C-S.

c) Coordonner la démarche de stratégie alimentaire à l'échelle de l'arrondissement en la rattachant à une direction et en nommant un fonctionnaire responsable du dossier (DCSLDS).

3. COMITÉ DE SUIVI

Un comité de suivi interne sera mandaté pour coordonner l'actualisation de la stratégie alimentaire. Il sera composé de :

- Un-e représentant-e de la DCSLDS, qui coordonnera la démarche;
- Un-e représentant-e de la DAUSE;
- Un-e représentant-e de la DCRC;
- Un-e représentant-e de la DTP.

4. RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DÉCOULANT DE LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Actions</i>	<i>Responsable</i>	<i>Déjà réalisé/ à poursuivre</i>	<i>À réaliser (échéancier)</i>
Production	Participer à répertorier les lieux actuels et potentiels permettant le développement d'activités agricoles sur le territoire	DAUSE		<i>Septembre 2016</i>
	Autoriser l'usage « jardin communautaire » sur tout type de zonage	DAUSE	Article 301 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement à modifier	<i>Septembre 2016</i>
	Étendre le développement de projets temporaires d'agriculture urbaine sur des friches urbaines	DAUSE	Article 385.2 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement à modifier	<i>Septembre 2016</i>
	Autoriser l'implantation de serres communautaires sur un zonage parc	DAUSE	Serre communautaire du parc Walter-Stewart	
	Autoriser, par usage conditionnel, la vente directe sur le lieu de production des produits maraîchers cultivés sur le territoire par des organismes communautaires	DAUSE	Article 385.1 et 385.2 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement	
	Favoriser l'implantation de terrasses ou de jardins sur les toits en n'autorisant, lors de la réfection d'un toit plat ou lors d'une nouvelle construction dotée de ce type de toit, que les revêtements de toit végétalisés ou constitués de tout autre matériau à l'exception d'un revêtement composé d'asphalte ou de gravier	DAUSE	Article 128.1 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement	

Axe d'intervention	Actions	Responsable	Déjà réalisé/ à poursuivre	À réaliser (échancier)
Production (suite)	Encourager les pratiques d'agriculture urbaine par l'utilisation du cadre bâti	DAUSE	<i>Exclusion, dans le calcul de la densité de construction d'un projet, de la superficie de plancher d'une serre utilisée à des fins de culture végétale industrielle ou commerciale et située sur le toit d'un bâtiment dans l'arrondissement de Ville-Marie</i>	
	Maintenir le programme des jardins communautaires et favoriser le développement de projets de jardins issus de la communauté sur le domaine public	DCSLDS	<i>Autorisation du jardin collectif à l'intersection des rues de Rouen et Fullum Initiative « Jardin sur rue » à l'intersection de la ruelle Ontario et de la rue D'Iberville</i>	<i>Déplacement du jardin communautaire Saint-Eusèbe (septembre 2016)</i>
	Augmenter le pourcentage de plantes comestibles dans l'aménagement de l'espace public et dans la distribution de fleurs aux citoyens du quartier	DTP	<i>Poursuite de l'entretien et de la distribution de plantes comestibles cultivées à l'hôtel de ville de Montréal</i>	<i>Révision de l'offre de plantes comestibles (mai 2017)</i>

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Actions</i>	<i>Responsable</i>	<i>Déjà réalisé/ à poursuivre</i>	<i>À réaliser (échancier)</i>
Accès alimentaire	Soutenir les initiatives de marchés fermiers et communautaires lorsque celles-ci s'inscrivent en complémentarité avec la trame commerciale existante	DAUSE	<i>Soutien aux initiatives du Marché Solidaire Frontenac et du projet Fruixi</i>	
	Dédier les contributions financières de l'arrondissement aux paniers de Noël et aux Magasins-Partage pour l'achat de denrées favorisant la saine alimentation	CAVM		<i>Décembre 2016</i>
	Augmenter le pourcentage d'aliments « santé » dans les infrastructures de l'arrondissement	DCSLDS		<i>Révision de l'offre alimentaire (mai 2017)</i>
	Maintenir l'offre d'aliments « santé » lors d'événements (fêtes de quartiers, animations de parc) organisés par l'arrondissement	DCSLDS	<i>Faire appel à des traiteurs locaux et responsables lors d'événements de quartier</i>	
	Augmenter le pourcentage de collation « santé » lors d'événements sportifs organisés par l'arrondissement	DCSLDS		<i>Révision de l'offre alimentaire (mai 2017)</i>
	Faire valoir les environnements alimentaires dans la planification de la desserte de transport collectif et dans la conception du Plan local de déplacements	DAUSE et CAVM		<i>Appui à la démarche citoyenne demandant d'améliorer la fréquence de la ligne d'autobus 125 sur la rue Ontario (septembre 2016)</i>

Accès alimentaire (suite)	Permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade des dépanneurs (secteurs M.4 et M.6 à M.9)	DAUSE	Article 382 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement	
	Dans le cadre de la stratégie commerciale, réfléchir à la diversification des commerces de proximité	DAUSE		

Axe d'intervention	Actions	Responsable	Déjà réalisé/ à poursuivre	À réaliser (échancier)
Favoriser l'acquisition de compétences alimentaires	Contribuer à la consolidation et au développement d'environnements favorables à l'acquisition de compétences alimentaires	DCSLDS		<i>Mise aux normes commerciales des cuisines communautaires - Carrefour Saint-Eusèbe (juillet 2016) - Action Centre-Ville (en recherche de financement)</i>
	Soutenir la présence de professionnels qualifiés dans les environnements favorables à l'acquisition de compétences alimentaires	DCSLDS	<i>Présence d'un animateur horticole offrant un soutien informatif à la culture maraîchère dans les jardins communautaires du territoire</i>	

Axe d'intervention	Actions	Responsable	Déjà réalisé/ à poursuivre	À réaliser (échancier)
Gestion des matières résiduelles	<i>Augmenter le pourcentage de détournement d'aliments des sites d'enfouissement au moyen du compostage domestique, communautaire et industriel</i>	Ville centre et DTP	<i>Soutien au programme de compostage communautaire des éco-quartiers sur le territoire et implanter un projet pilote de collecte sélective intégrant les déchets organiques vers des sites de compostage</i>	<i>Distribution de bacs de compostage sur le territoire (une première tranche de 900 adresses prévue en 2016)</i>
	<i>Favoriser le retour des aliments compostés dans la boucle alimentaire par une distribution de compost aux citoyens de l'arrondissement</i>	DTP	<i>Distribution de compost lors de la journée annuelle de distribution de fleurs de l'arrondissement</i>	

Axe d'intervention	Actions	Responsable	Déjà réalisé/ à poursuivre	À réaliser (échancier)
Mobilisation et gouvernance	<i>Favoriser la participation des citoyens aux différents programmes et activités en lien avec la saine alimentation</i>	DCRC		<i>Promotion dans les communications de l'arrondissement des événements et des organismes en lien avec une saine alimentation (2016-2017)</i>
	<i>Collaborer à l'organisation de forums citoyens ou d'initiatives favorisant l'émergence de solutions citoyennes</i>	DCSLDS	<i>Participation au chantier de l'alimentation mené par la CDC C-S</i>	
	<i>Coordonner la démarche de stratégie alimentaire à l'échelle de l'arrondissement en la rattachant à une direction et en nommant un fonctionnaire responsable du dossier</i>	DCSLDS		<i>Rencontre du comité (septembre 2016)</i>